



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question écrite n° 48973

Texte de la question

Mme Catherine Nicolas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'absence de dispositif permettant aux parents de lycéens victimes d'une agression dans l'enceinte de l'établissement de faire appel de la décision du conseil de discipline autorisant la réintégration de l'agresseur. En effet, dans de tels cas, l'auteur du racket a la possibilité de faire appel de cette décision, prerogative qui n'est pas reconnue à sa victime. Il ne reste plus à cette dernière qu'à subir de nouvelles vexations et violences sans pouvoir réclamer l'expulsion légitime du malfaiteur. En conséquence, elle lui demande quelle mesure a même de renforcer les droits des élèves victimes de vol avec violence il entend prendre afin de remédier à ces situations récurrentes autant que préoccupantes.

Données clés

Auteur : [Mme Nicolas Catherine](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48973

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1023